



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-729 SUR LA TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU POTABLE (NON RÉSIDENTIEL)

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le règlement numéro 2024-729 sur la tarification volumétrique de l'eau potable (non résidentiel).

Le but de ce règlement est de respecter les exigences dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement provincial, en imposant une tarification de services d'eau pour les industries, les commerces et les institutions.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 avril 2024.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 avril 2024, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 avril 2024.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière